



Agenda

Tournoi de Jass Centre Communal et Scolaire, Arzier Org.: Société de Développement Infos: www.sd-arzier-le-muids.ch	Samedi 11 mars
Poste mobile de le Gendarmerie Le matin, centre du village de Le Muids	Jedi 23 mars
Soirées annuelles des chœurs de l'Amitié 20 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier	Vendredi 31 mars & Samedi 1er avril
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 3 avril
Contes de printemps 12 h 00, Bibliothèque communale, Arzier	Mercredi 5 avril
Réception des nouveaux habitants et jeunes gens de 18 ans 19 h 00, Centre Communal et Scolaire, Arzier (sur invitation et inscription)	Vendredi 28 avril
Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 30 avril
Contes pour adultes En soirée, Bibliothèque communale, Arzier	Vendredi 5 mai
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 15 mai
Fête de la Fontaine, Le Muids Org.: Société de Développement	Samedi 20 mai
Votations 9 h 00 à 10 h 00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier	Dimanche 21 mai
Conseil communal 20 h 15, Salle du Conseil communal, Arzier	Lundi 26 juin

EDITORIAL

« Vivre, c'est changer - voilà la leçon que nous enseignent les saisons »

P. Coelho

Changement n°1:

Fermeture de l'Auberge de l'Union.

Lors de notre entrée en fonction au mois de juillet, nous n'avons pu que constater la situation financière plus que problématique de l'auberge communale.

Comme cela a été annoncé lors du dernier Conseil de juin 2016, la Municipalité sortante avait encore tenté de réduire ces problèmes en diminuant le loyer pour la quatrième fois. Malgré toutes les tentatives qui ont été menées, nous avons dû prendre une décision afin de sauvegarder les biens communaux et avons lancé une procédure début décembre qui nous a conduite à une résiliation de bail anticipée au 31 janvier 2017.

La fin d'une histoire, le début d'une nouvelle... La Municipalité a entendu le souhait de nombreux citoyens de voir cette auberge devenir plus familiale et plus villageoise. Nous allons tout faire pour aller dans ce sens.

Changement n°2:

Fermeture annoncée du bureau de poste

Cela fait déjà plus d'une année que la Poste a prévu de fermer son bureau d'Arzier.

La Municipalité cherche activement des solutions pour maintenir au moins une agence postale dans notre localité.

Dans le but de gagner du temps et de marquer cette volonté claire de la Municipalité, nous allons proposer à la Poste de créer une agence postale temporaire dans notre Commune.

Le lieu est encore à définir, mais nous espérons pouvoir vous annoncer de bonnes nouvelles avant le mois de juin.

Louise Schweizer, Syndique

Révolution à la déchetterie

Ainsi que vous l'aurez constaté au début de cette année, un changement de vos habitudes est intervenu à la déchetterie, particulièrement en ce qui concerne la benne des déchets incinérables depuis renommée « **déchets encombrants incinérables** ».

Cette petite révolution n'est pas entrée en vigueur par tracasserie ou volonté d'user de la loi à tout propos mais simplement pour rétablir une situation financière qui préoccupe la Municipalité. Mise au point indispensable au vu des réactions plus ou moins virulentes de certains utilisateurs de la déchetterie.

Je profite de cette occasion pour remercier tous nos citoyens pour leur engagement dans le domaine de la sauvegarde de notre environnement ainsi que pour leurs remarques pertinentes en rapport avec cette nouvelle manière de procéder.



Je tiens à préciser ici quelques points légaux sur lesquels nous devons baser nos décisions qui, malheureusement, ne font pas toujours le bonheur des citoyens et consom-acteurs que nous sommes.

En effet, en matière de financement des déchets dans notre commune, les exigences ne sont de loin pas remplies et nous faisons figure de « mauvais élèves » quant au respect de la décision du législateur en la matière, ce qui nous est régulièrement rappelé par nos autorités cantonales et fédérales. En particulier le délai de mise en application fixé en 2013.

La Loi vaudoise sur la Gestion des Déchets (LGD) précise les modalités de mise en œuvre de la disposition sur le financement, à savoir les émoluments ou autres taxes, qui met en relation le type et la quantité de déchets émis avec les coûts liés aux infrastructures. Cette disposition ne prévoit pas de cas particulier, ce qui implique que le revenu des taxes doit couvrir **exactement** l'ensemble des coûts de l'élimination des déchets urbains.

Mais revenons à notre fameuse benne. Il est vrai que par souci d'équité et par logique également, l'interdiction d'introduire des déchets de moins de 60 cm appliquée dans les autres déchetteries du Canton nous paraissait exagérée. C'est pourquoi nous avons autorisé le dépôt de petits déchets plastiques propres dans cette benne.

Malheureusement, force a été de constater une augmentation de sacs noirs contenant des ordures ménagères, voir même des déversements directs de ces dites ordures, nauséabondes au demeurant. Ce « tout à la benne » nécessitait le tassement fréquent de ces matières par notre personnel ainsi qu'une augmentation conséquente des transports et du traitement de ces déchets dont le coût n'est pas couvert par la taxe au sac mais par l'équivalent ménage (taxe annuelle par personne dans le ménage) adaptable selon le rapport des coûts non couverts par la taxe au sac.

Nous constatons, au terme du 1er mois de la nouvelle disposition, une diminution de moitié des transports, de facto 50% de moins de traitements de ces déchets, ceux-ci se retrouvant dans le sac taxé qui nous fait bénéficier d'une rétrocession de CHF 357.00- /tonne rétribuée par la SADEC (Société Anonyme pour la gestion des Déchets de la Côte). Cet effort nous permettra de compenser nos dépenses d'environ CHF 25'000.00 par an.

De plus, les nouvelles dispositions applicables à la benne des **déchets encombrants incinérables**, une économie annuelle de CHF 45'000.00 sur les transports et le traitement serait bienvenue dans l'équilibre de nos comptes.

Consciente des coûts supplémentaires engendrés par l'introduction de la taxe proportionnelle (taxe au sac), la Municipalité rappelle, pour les familles ou les personnes ne pouvant faire face à leurs obligations, la possibilité d'acquérir gratuitement des sacs taxés selon l'article 1.15 de la directive communale relative à la gestion des déchets que vous pouvez trouver sur le site de la commune (www.arzier.ch).

J'espère sincèrement que les efforts que nous entreprendrons tous pour améliorer cette situation porteront leurs fruits et que, comme à l'habitude, nous aurons toujours le plaisir de vous accueillir sur le site de notre conviviale déchetterie qui fait toujours envie à nos communes voisines.

Christian Dugon, Municipal en charge de la gestion des déchets et toute l'équipe de la déchetterie.

De l'amiante

CHEZ VOUS ?

SAMEDI 25 MARS 2017

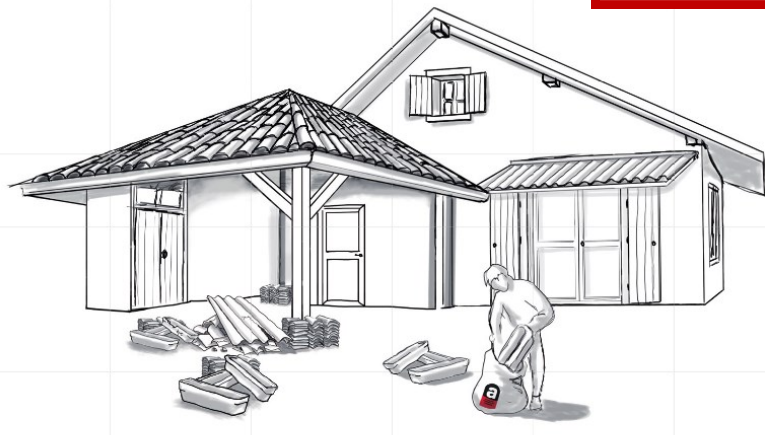
Collecte vaudoise des déchets en fibrociment amianté

25 mars 2017:

**Déchetterie
communale**

**de 13 h 00
à 17 h 00**

Info
Arzier-Le Muids



**Horaire d'hiver
du 1er novembre au 31 mars**

Mercredi: 14 h 00 à 18 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 18 h 00
Samedi : 13 h 00 à 17 h 00

**Horaire d'été
du 1er avril au 31 octobre**

Mercredi : 14 h 00 à 19 h 00
Vendredi: 14 h 00 à 19 h 00
Samedi: 9 h 00 à 12 h 00
13 h 00 à 17 h 00

**Procurez-vous les sacs adéquats
dans votre déchèterie.**

Emballez dans les sacs
les objets en fibrociment amianté
datant d'avant 1991,
sans les abîmer ni les casser.

Amenez-les à la déchèterie.

Pour votre sécurité

Informez-vous avant
d'entreprendre des petits
travaux à domicile.

www.vd.ch/amiante

Connaissez-vous...

l'équipe communale des bâtiments et de la déchetterie ?



De gauche à droite:

Maria da Graça Pinto Teixeira: concierge, **Alain Ghilardini:** chef de service,

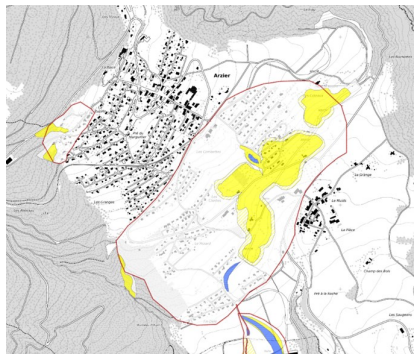
Gabrielle Thiel: surveillante déchetterie, **Domingos Ganço Mendes:** bâtiments, **Stijntje Reulen Langel:** secrétaire



Publication des cartes de dangers naturels



La Municipalité d'Arzier – Le Muids rend publique les cartes de dangers naturels, établies à sa demande, concernant le territoire communal affecté à la zone à bâtir.



Les cartes de dangers naturels et la documentation relative peuvent être consultées sur www.arzier.ch/pilier_public/carte_de_dangers_naturels ou à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture de 7 h 30 à 11 h 30 et le lundi de 17 h 00 à 19 h 00

La Municipalité



Rappel à la population

L'utilisation de « motoneige » / véhicule à chenillettes est strictement interdite dans les forêts et les alpages ! (LFo, art.14 et 15; ODF art.5, b et h; LVCh, art.1, 2 et 4; LVLFO art.15 et son règlement d'application art. 24) Les infractions seront automatiquement dénoncées à la Préfecture du District de Nyon.

La Municipalité

Bois de feu « vert »

La Commune d'Arzier-Le Muids vous propose du bois de feu « vert » selon les assortiments suivants:

- **Bois de feu long (3 à 6 mètres) « vert », à port de camion, 90 % hêtre, CHF 55.– m3**
- **Stères de bois fendu, hêtre « vert », 1 m en ballot à port de camion, CHF 89.– le ballot**

Livraison possible sur demande. La livraison du bois vert long n'est possible que pour des commandes supérieures à 10 m3. Pour les commandes inférieures, cela sera à port de camion ou le tarif de livraison sera plus cher.

Veuillez passer commande auprès du Service forestier au 022 / 366 87 78, à: forets@arzier.ch ou sur www.arzier.ch/quichet_virtuel / **commande de bois de feu.**

Nous vous rappelons qu'il est interdit de déposer en forêt:

- ♦ les déchets verts (branches, gazon, pierres et autres) provenant des jardins et propriétés privées
- ♦ les déchets compostables crus ou cuits (reste de repas, épluchures d'oranges, carapaces de crevettes, etc...)

Tout dépôt dans la forêt est interdit !

Les déchets végétaux peuvent être déposés à la déchetterie communale ou pour les déchets de cuisine, dans les containers bruns prévus à cet effet. Si vous avez de la place, vous pouvez faire votre propre compost !

Merci de respecter la forêt et cette interdiction qui la protège !



A toutes les Familles d'Arzier-Le Muids !



Le tout nouveau « Jardin d'Enfants communal d'Arzier-Le Muids » accueille vos enfants dès 30 mois et jusqu'à leur entrée à l'école. Il est ouvert les **lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 45 à 11 h 45** pendant les périodes scolaires.

Bricolages, jeux, ballades en forêt, cuisine et beaucoup d'autres activités attendent vos enfants, alors n'hésitez pas, il reste de la place tous les jours !

Kathrine et Betty se feront un plaisir de vous renseigner par téléphone au 022 / 366 74 24, par mail : jde@arzier.ch ou directement à l'Administration communale.



Pour le Jardin d'Enfants, nous recherchons des "remplaçants sur appel", si vous êtes intéressés, contactez l'équipe éducative !

Conseil communal du 14 novembre 2016

Préavis municipal n°16/2016:

Demande de crédit de CHF 211'500.- pour la réfection de la toiture et de la charpente de l'Arzière
Accepté

Préavis municipal n°17/2016:

Demande de crédit de CHF 54'216.- participation pour sécurisation passage à niveau Givrine
Accepté

Préavis municipal n°18/2016:

Modifications de l'annexe du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la Commune d'Arzier-Le Muids
Accepté

Conseil communal du 12 décembre 2016

Préavis municipal n°19/2016:

Budget 2017
Accepté

Préavis municipal n°20/2016:

Fixation des plafonds d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021
Accepté

Conseil communal du 13 février 2017

Préavis municipal n°1/2017:

Règlement sur le Jardin d'Enfants communal
Accepté avec amendements

Préavis municipal n°2/2017:

Demande de crédit de CHF 40'000.- pour l'aménagement d'un espace de réunion et de loisirs dans le sous-sol du Centre Communal et Scolaire à Arzier
Accepté

Réponse municipale:

Réponse au postulat de Monsieur Jean-Marie Weyer invitant la Municipalité à étudier l'opportunité d'une proposition pour « un déneigement équitable »

Refusé

Prochaine séance:

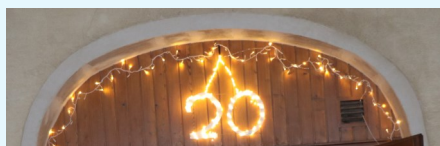
Lundi 3 avril 2017 à 20 h 15

ou

Lundi 15 mai à 20 h 15

Salle du Conseil communal, Arzier

Y étiez-vous... aux manifestations de fin d'année ?



Ils nous ont quittés... en 2016

Heimo Athanas le 2 janvier
Balz Hans Peter le 26 janvier
Guex Raymond le 18 février
Treboux Roger le 10 mars
Gay Liliane le 15 mars
Ruffet Raymond le 5 avril
Gabriel René le 10 mai
Geibel Peter le 23 mai
Verney Christopher le 24 septembre
Marta Gabor le 1er octobre
Duvoisin Christian le 30 décembre

Une pensée pour leurs familles....

Ils sont nés... en 2016

Simon Maxim né le 15 janvier
Koller Alicia née le 18 janvier
Martin Fleur née le 18 janvier
Gonzalez Mia née le 27 janvier
Ozoux Emilie née le 1er février
Fricker Alessia née le 20 février
Meyer Lynn née le 22 février
Ruchat Océane née le 15 mars
Gastaud Victor né le 21 mars
Goodall Madeleine née le 29 mars
Sautière Elliott né le 15 avril
Cliquet Lilo née le 8 mai
Ardi Yacin né le 10 mai
Roussillon Lauryne née le 18 mai
Küng Laura née le 23 juin
de Courcy-Wheeler Joaquim né le 4 juillet
Ducret Louis né le 17 juillet
Fournier Taylor né le 27 juillet
Mamin Maëlle née le 28 juillet
Rosselet-Petitjaques Benjamin né le 14 septembre
Ferreira de Sousa Rogério né le 23 septembre
Sabbe Yanis né le 7 octobre
Lyon Dylan né le 28 octobre
Lyon Ryan né le 28 octobre

Nous souhaitons beaucoup de bonheur à tous ces petits Brénards et Raffis !

ASSOCIATION DES CITOYEN(NE)S D'ARZIER LE-MUIDS



Un exemple de démocratie

La vocation de l'association Citoyens d'Arzier-Le Muids est d'être une voix pour les habitants qui désirent se faire entendre. Elle s'inscrit dans un contexte plus large de prise de conscience au niveau local. Trop souvent, le manque de contact direct entre les institutions politiques et la population est ressenti comme un gouffre. Au lieu d'être présent dans le quotidien, le pouvoir politique peut être perçu comme étant éloigné, autonome et donc peu représentatif de l'ensemble de la population.

Certes, la possibilité existe toujours de se présenter aux élections pour devenir membre de l'organe délibérant (le Conseil Communal). Toutefois, la plupart des gens n'ont tout simplement pas envie d'un tel engagement soit par manque de disponibilité, une méconnaissance de nos institutions politiques ou encore à cause de la timidité. L'association offre une plateforme de discussion à tous ceux et à toutes celles qui souhaitent s'exprimer librement sur la vie de notre commune.

Boîte à idées

Une critique, une suggestion, une idée nouvelle qui pourrait améliorer la qualité de vie des habitants? Venez en parler pour ouvrir le débat. Votre avis est important. Le cas échéant, votre initiative pourrait obtenir du soutien auprès des Conseillers présents et être proposée au Conseil Communal. En ce sens, l'association des Citoyens d'Arzier-Le Muids est une véritable antenne auprès de la population.

Absence d'appartenance politique

L'association Citoyens d'Arzier-Le Muids n'est affiliée à aucune formation politique. Tous les points de vue sont les bienvenus. Venez nous rencontrer dans une ambiance conviviale.

Association CALM

p/a Natacha Zanchiello, secrétaire, Chemin de la Rencontre 21, 1273 Arzier-Le Muids

Calm1273@gmail.com

S+ samaritains | vaud

Section de Chésérax & environs

Cours de sauveteur
Le cours de premiers secours obligatoire
pour les candidats au permis de conduire.

Dans le cadre du cours de sauveteur, vous apprenez les mesures immédiates pour sauver la vie. Ces dernières vous permettent de prodiguer les premiers secours lors d'accidents de la route et de prendre les bonnes décisions en cas d'urgence médicale.

Local Soleil d'Automne, Centre Communal Multifonctions, Arzier
28 avril 2017 de 18 h 00 à 22 h 00
29 avril 2017 de 08 h 00 à 15 h 00

Renseignements et inscriptions:

Section des samaritains Chésérax et Environs

Patrice Christinet

Tél. 022 / 366 22 10

patisafablud@bluewin.ch

www.samaritains.ch



Fondation du
BOIS DE CHÊNES
Un site naturel d'exception

Bois de Chênes : travaux réalisés

Vous l'aurez peut-être constaté, différents travaux préparatoires ont été entrepris.

Malgré certains on-dit, le Bois de Chênes restera un magnifique écrin de verdure sans voiture. Seule la ferme-château du XVIIe siècle sera restaurée en douceur dans le but d'accueillir les élèves des communes du Parc naturel du Jura vaudois, les chercheurs et autres promeneurs, ainsi que deux intendants à temps partiel.

Le budget d'investissement est couvert à plus de 70%. **Soyez partie prenante de ce projet hors du commun** en participant à son financement et ainsi figurer sur le registre des donateurs. IBAN CH96 0900 0000 1451 3670 5 - CCP 14-513670-5.

La Fondation du Bois de Chênes étant reconnue d'utilité publique, **toute donation est déductible fiscalement.**

Avec nos remerciements et nos meilleures salutations : Georges Richard, président (079 551 18 90) Christian Bovay, trésorier (079 448 67 69)

Carte journalière CFF à CHF 45.-
Disponibilité: www.arzier.ch
Réservation: 022 / 366 87 87



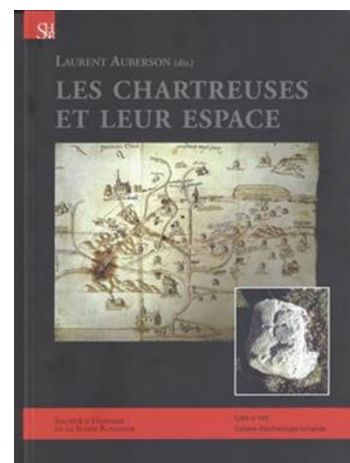
« Les Chartreuses et leur espace »

Il y a quelques semaines est enfin sorti de presse l'ouvrage collectif, dirigé par Laurent Auberson « Les chartreuses et leur espace ».

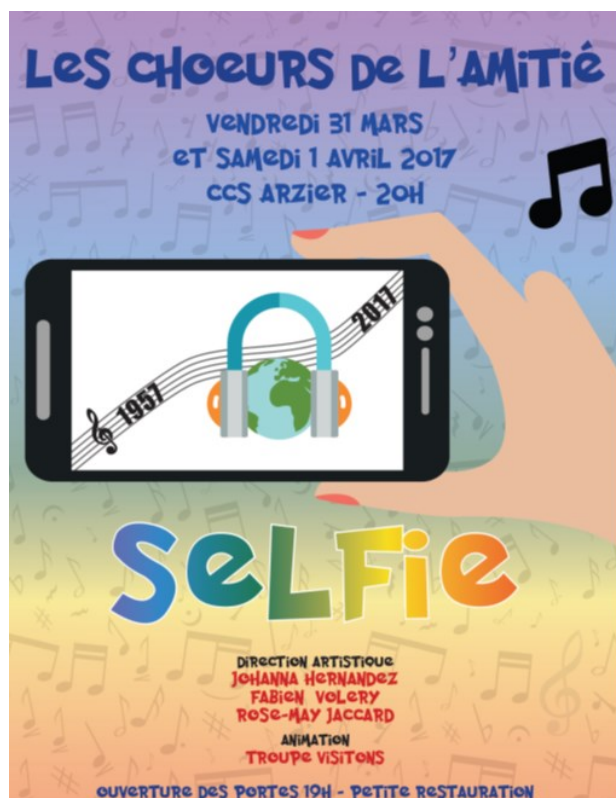
Ce livre réunit les contributions de dix-huit chercheurs sur la question de la relation des monastères cartusiens avec leur espace ainsi qu'avec leur temps.

Il s'inscrit à la suite des recherches menées sur la chartreuse d'Oujon de 1146.

Vous pouvez vous procurer cet ouvrage à l'Administration communale au prix préférentiel de CHF 48.-.



MANIFESTATIONS



Les chœurs de l'Amitié font un « selfie » ...

... et vous présentent quelques-unes de leurs facettes dans leur nouveau spectacle musical !

les 31 mars et 1er avril 2017 au CCS à Arzier

Petits et grands, les 80 chanteurs de l'Amitié partageront ce qui les anime depuis **60 ans** dans un programme riche et varié: ABBA, U2, the Carpenters, Bovet, Goldman, Dalcroze, Stromae, Camille, Les Forbans ...

Johanna Hernandez, Fabien Volery et Rose-May Jaccard dirigeront les chœurs à tour de rôle et l'animation sera assurée par le groupe « Visitons » de Nyon.

Ouverture des portes: 19 h 00
Restauration

Réservation des places recommandée dès le
10 mars : www.choeursamitie.ch ou 022 / 366 46 65



*En virevoltant comme des papillons
venez vous poser à la bibliothèque
pour écouter les contes
de printemps !*

Nous vous attendons nombreux...

*Mercredi 5 avril 2017
dès midi
avec votre pique-nique !*

Fête de la Fontaine 2017

Grâce à vous, « la Fête de la Fontaine 2016 » a été une belle réussite... la Société de Développement d'Arzier-Le Muids vous propose une nouvelle édition qui aura lieu

le samedi 20 mai 2017 au centre du Village de Le Muids

Tous les artisans et brocanteurs en herbe intéressés par un stand sont priés de prendre contact par mail à :
natacha.ruffet@sd-arzier-le-muids.ch. Nous sommes également à la recherche de musiciens, artistes en tous genres ainsi que de bénévoles !

